

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Arseneau		Date d'inspection Le 28 avril 2026	
Nom de l'établissement Ami Bee #2		Numéro de permis 2019633	
Adresse 866 chemin Robertville Dunlop NB E8K 2K5		Numéro de téléphone (506) 783-4998	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance. - Lors de la visite, le ratio est respecté. - Le dossier du membre du personnel ainsi que les dossiers des personnes associées contiennent l'ensemble des vérifications et de la documentation requises. - Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement. - Les exercices d'évacuation en cas d'incendie est menés mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseur de fumée. - Le changement de couche se fait à moins d'un mètre d'un lavabo et est séparé de l'endroit où la nourriture est préparée. Les enfants sont sous supervision constante durant le changement de couche. La procédure pour le changement de couche est affichée sur les lieux réservés au changement de couche. - Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur le lieu d'exploitation et à chaque sortie. - Les enfants n'ont pas accès à la cuisine sauf s'ils sont supervisés. - Les produits toxiques, chimiques et d'entretien sont barrés sous clé et hors de portée des enfants. - Observations: Lors de la visite, les enfants faisaient la sieste. À leur réveil, ils ont participé aux jeux libres. - Discussions avec la éducatrice concernant les maladies transmissibles.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 28 avril 2026

Date

original signé par
Annie Arseneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"